

Pour la conquête des épices, Provost mérite d'être récompensé

Le 20 juillet 1770 – Lettre de Pierre Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/27

A l'Isle de France le 20 juillet 1770

Epicerie. N°30.
Le Sr Provost

Monseigneur,

Cette lettre a pour unique objet de solliciter vos bontés en faveur du Sr Provost que j'avais chargé des opérations nécessaires pour procurer à notre île des plants et des graines des deux épiceries fines.

C'est au Sr Provost que nous devons la riche acquisition que nous venons de faire. Il était le seul homme de cette colonie en état d'être chargé d'une mission aussi importante. Il a réussi au-delà de toutes mes espérances, puisqu'il nous apporté non seulement quelques centaines de plants de muscadier et de géroflief, mais il nous a apporté en noix germées ou germantes qui dans un mois seront autant de plants, de quoi former tout à coup une forêt de muscadiers ; le nombre en passe dix mille, et il nous a remis ici en bon état des plants et graines de géroflief en quantité suffisante pour en former un très beau verger et assurer à jamais à la colonie la possession des deux épiceries fines qui sont la source principale de la richesse de la Hollande.

Vous verrez par l'extrait de son journal que ça [a] été après sa séparation de M. de Trémigon, que s'étant embarqué sur le bateau *l'Etoile du matin*, commandé par le Sr Detchevery, il s'est procuré toutes les richesses qu'il nous a apporté.

Je joins ici, Monseigneur, une relation abrégée du voyage du Sr Provost, et un état de ses services en qualité d'écrivain principal dans l'escadre de M. le comte d'Aché.

Le Sr Provost est un excellent sujet, un citoyen honnête, plein de talent qui jouit de l'estime générale. Il est de plus un des meilleurs colons de l'île, très laborieux et intelligent. Il a eu plus qu'aucun autre habitant, part aux malheurs qui ont affligé cette colonie pendant la guerre dernière. Il était riche en papiers de la Compagnie, il a comme tous les autres habitants fait des acquisitions à des prix onéreux et il s'est vu ruiné par le discrédit de ces billets et par la diminution de la valeur exagérée des biens ; de sorte qu'il doit beaucoup.

Oserai-je, Monseigneur, vous supplier de vouloir bien solliciter les bontés du Roi pour autoriser M. le Chevalier Desroches et moi à payer les dettes du Sr Provost : c'est le vœu le plus ardent d'un citoyen qui vient de se sacrifier pour servir l'Etat et pour enrichir cette colonie. C'est le vœu de cette même colonie. Les dettes du Sr Provost montent à environ deux cent mille livres. Cette somme peut se payer à ses créanciers à différents termes et d'une manière peu onéreuse au Roi, partie en billets monnaie, et partie par le produit des traites de Madagascar. D'ailleurs une portion de cette somme sera soumise aux réductions autorisées par les lettres patentes que Sa Majesté a données en faveur des habitants de cette colonie.

Je ne sais si ma reconnaissance pour le service rendu par M. Provost me séduit en sa faveur, mais j'ose espérer que votre générosité ajoutera encore à la grâce que j'ai l'honneur de vous demander ci-dessus, celle d'un brevet de commissaire de la Marine. Vous verrez, Monseigneur, par l'état des services du Sr Provost que dans l'escadre de M. le comte d'Aché, où il remplissait les fonctions

d'écrivain principal, il s'est conduit dans toutes les occasions avec zèle et intelligence pour le service du Roi.

Je suis avec respect, etc.
Au Port-Louis de l'Isle de France, ce 20 juillet 1770

Poivre

* * *